## BTS SIO (SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS)

**SESSION 2023** 

ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage 1 2

Logo de l'organisme d'accueil

ATTESTATION DE STAGE

	ATTESTATION DE STAGE
ORGANISME D'ACCUEIL	
Nom ou dénomination sociale : A l'armatri 5 3	
Adresse: 20 rue des giraumeries 53940 St Bertherin	
æ: 02.43 69.89 D2	
certifie que	
LA OU LE STAGIAIRE	
Nom: Paireau Porre Prénom: Matthis	
Né(e) le : 19 /0.1. /.20.2.2 Sexe : F M 🔀	
Né(e) le: 19/01/2022 Sexe: F M M Adresse: Sex Vergers de l'Eranderie 49120 Chemille	
@: 0674513813 Mél: matchis, derre @ out look. gr	
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations	
Option ☐ SISR ☑ SLAM	
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :	
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études	
DURÉE DU STAGE	
Dates de début et de fin du stage : Du 0.3. / 0.1. / . 20.23 au 24. / 0.2 / . 20.22	
Représentant une durée totale de 2	/ nombre de semaines / de mois
	(rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.	
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE	
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.	
20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire	m, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil
par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et	ROTALIA

les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Said ABOUALI Directeur Gas

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.